



N° 2022/39
Du 23 juin 2022

DELIBERATION

*portant classement des voies du lotissement « NETEA »
dans la voirie urbaine communale*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU l'arrêté modifié n°146-2012/ARR/DEPS du 10 février 2012 autorisant la SNC TAMARIN à réaliser un lotissement dénommé « NETEA », sur la commune de Païta,
- VU la délibération n°2017/130 du 26 décembre 2017 portant dénomination des voies du lotissement « NETEA »,
- VU la délibération n°2020/31 du 20 mai 2020 portant acquisition des lots de voirie et réseaux divers du lotissement « NETEA », en vue de leur classement dans le domaine public communal,
- La commune étant propriétaire de l'assiette des voies,
- La commission de l'aménagement urbain consultée en sa séance du 07 juin 2022,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Les voies ci-après détaillées du lotissement « NETEA » sont classées dans la voirie urbaine communale dans les définitions suivantes et telles que figurant au plan n° 2022-DL-01 du 16/05/2022 annexé à la présente délibération :

N° de voie urbaine	Dénomination	Assiette foncière	Longueur classée	Emprise
V.U.226	Portion de la Rue du NOTOU	Lot n° 349 (N.I.C : 437231-8287)	1 215 mètres environ	12,50 mètres minimum
V.U.227	Impasse de la STERNE	Lot n° 350 (N.I.C : 437230-7828)	87 mètres environ	10,50 mètres minimum
V.U.228	Rue du CAGOU	Lot n° 351 (N.I.C : 437231-6459)	1 649 mètres environ	12,50 mètres minimum
V.U.229	Rue du CARDINAL	Lot n° 352 (N.I.C : 437231-7473)	810 mètres environ	10,50 mètres minimum
V.U.230	Rue du BENGALI	Lot n° 353 (N.I.C : 437231-8659)	377 mètres environ	10,50 mètres minimum
V.U.231	Impasse de la GRIVE	Lot n° 354 (N.I.C : 437231-7798)	76 mètres environ	10,50 mètres minimum
V.U.232	Rue du PIGEON VERT	Lot n° 355 (N.I.C : 437231-7512)	177 mètres environ	10,50 mètres minimum
V.U.233	Rue de la PERRUCHED D'OUVEA	Lot n° 356 (N.I.C : 437231-6423)	194 mètres environ	10,50 mètres minimum
V.U.234	Rue de la ROUSSETTE	Lot n° 357 (N.I.C : 437231-5339)	275 mètres environ	10,50 mètres minimum

ARTICLE 2 :

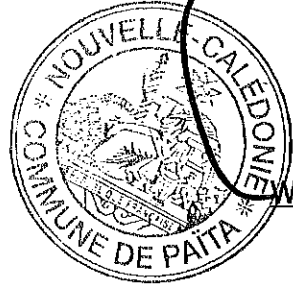
Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

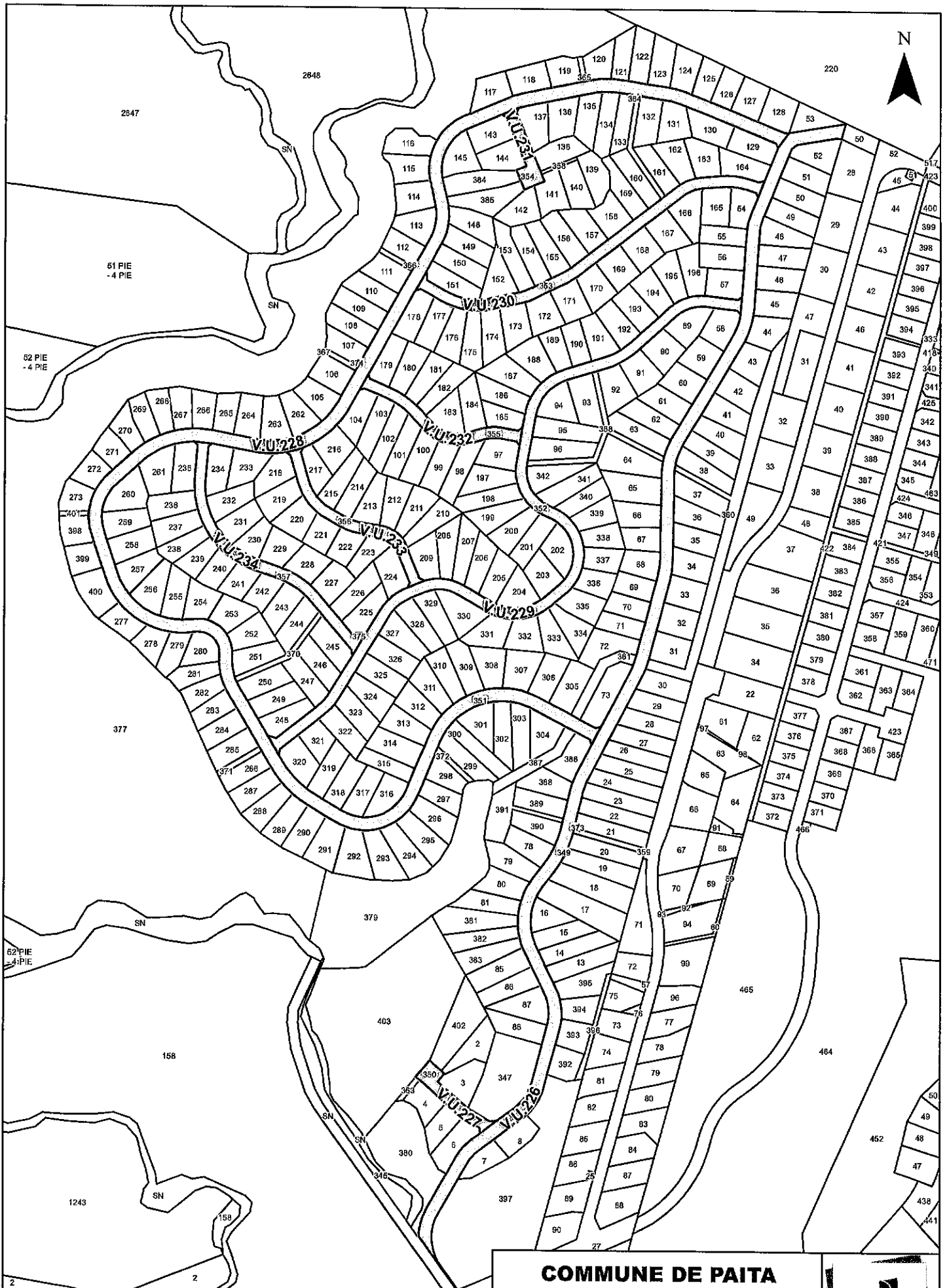
[Signature]
Willy GATUHAU

[Signature]


[Multiple handwritten signatures of council members]

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- S.A.S 1
- S.G..... 1
- SGA..... 2
- DST..... 1
- Service de l'Urbanisme..... 1
- Brigade de Gendarmerie..... 1
- Service Topo province Sud..... 1
- DITTT..... 1
- Affichage..... 2
- Archives 1



Echelle : 1:4 500
 Données sources : GIE SERAIL / DITT
 Réf. Plan : 2022-DL-01 du 16/05/2022

<p>COMMUNE DE PAÏTA</p> <p>Lotissement NETEA</p> <p>Classement des voies urbaines</p> <p>n° 226 à 234</p>	
--	---